



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT N° 88/2023

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 11 Décembre 2023

Séance du 19 Décembre 2023

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire.
Mme Ketty MARIE-LUCE Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mardi 19 Décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°46/2021 DU 08 JUILLET 2021 PORTANT
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h57) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR (départ à 20h21) - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN (arrivée à 19h06) - M. Boris VIGILANT (arrivée à 19h06) - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Olivier BERISSON - Mme Renée BERNADINE (arrivée à 19h00) (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE à FM. TIRAULT (jusqu'à 19h57)
- Mme Marie-Annick APOCALE à Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND
- Mme Stéphanie PARTY à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON
- M. DURANTY Michel à Mme Huguette DELEM

Étaient absents (es) :

- Mme Linsay SAINT-PIERRE
- Mme Geneviève SUZANNE
- Mme Maryse PLANTIN
- M. Steve ALLONGOUT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Ketty MARIE-LUCE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R.123-8 et suivants,

Vu la délibération n°46/2021 en date du 8 juillet 2021 portant désignation des représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la démission de M. Mickael LAURENT conseiller municipal et membre élu conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en date du 30 septembre 2023,

Considérant que le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET DEUX ABSTENTIONS (ANNIE GROS-DUBOIS ET OLIVIER BERISSON),

- **ADOpte** les modifications au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale telles que présentées ci-dessous :

Ancienne situation	Nouvelle situation
Président de droit : M. Fred Michel TIRAULT	Président de droit : M. Fred Michel TIRAULT
Membres élus : 1. M. Athanase MONDESIR 2. Mme Huguette DELEM 3. M. Mickaël LAURENT 4. Mme Geneviève SUZANNE 5. Mme Renée BERNADINE	Membres élus : 1. M. Athanase MONDESIR 2. Mme Huguette DELEM 3. M. Alexandre GERALD 4. Mme Geneviève SUZANNE 5. Mme Renée BERNADINE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h43. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **19 décembre 2023**



Maire,

Fred Michel TIRAULT

La secrétaire de séance,

Ketty MARIE-LUCE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture



Le Maire,

Fred Michel TIRAULT